



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
03 juillet 2009

8 h 30 Grimaud - Salle Beausoleil

PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'Assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2009 :

Pour les communes :

Alain BENEDETTO, maire de Grimaud,
Roland BRUNO, maire de Ramatuelle,
Gabriel CIARIMBOLI, maire de La Mole,
Florence LANLIARD, maire du Plan de la Tour,
Max ALRIC, conseiller municipal de Vidauban,
Christian BONNAFOUX, conseiller municipal de Puget-Ville,
Brigitte LACIEUSE, conseillère municipale du Thoronet,
André LANZA, conseiller municipal de Grimaud,
André MONIER, conseiller municipal de La Garde Freinet.

Autres membres de l'A.P.P.M. :

Jean-Michel COUVE, député du Var, président de l'A.P.P.M.,
Pierre-Dominique CLEMENT, Association Site de Sainte-Maxime, membre de la
Coordination des associations de Sauvegarde du Golfe et de la presqu'île de Saint-Tropez,
Bertrand DESCHAMPS, représentant de la CCIV - Golfe de Saint-Tropez,
Thierry GACHON, représentant de la Chambre de l'Immobilier / FNAIM du Var,
Jean-Daniel TAVE, représentant de la Chambre des Métiers du Var et de l'Union
Professionnelle Artisanale du Var,
Louis VALENTIN, président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var,
Membre de la Chambre d'Agriculture du Var.

Autres personnes présentes :

Alain FABRE, Conseiller Général du Var,
Claire CHAPELAND, Chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales,
Sous-préfecture de Draguignan
Sylvain ROSIQUE, adjoint au maire de Sainte-Maxime,
Eric ALBERT-JOURDAN, chef de cabinet du maire de Sainte-Maxime,
Gérard FLEURIOT, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Var,

Nicolas ARTAL, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Var,
Service Territorial Est Var,
Gérard GAPIN, directeur délégué ONF pour le Var,
Didier PERRIN, Collectif Territoire des Maures,
Gisèle DURAND, Association pour un conseil de développement du territoire des Maures,
Grégory CORNILLAC, Association des Communes Forestières du Var
Danielle TALPAERT, Directrice du SIVOM Pays des Maures - Golfe de Saint-Tropez,
Emmanuel BERTRAND, directeur de la SEM « Maison du Tourisme »,
Franck MEZIERE, Maison du Tourisme,
Cécilia BROVIA, Comité des Elus/ APPM,
Laetitia KHRAPAY, Comité des Elus/ APPM,
Carole BLION, expert-comptable APPM.

Ont donné pouvoir :

Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire,
Alain JANET, Président de l'UPA du Var,
Jacques BIANCHI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

Un dossier comportant un ordre du jour détaillé et une note de présentation des points qui seront abordés est distribué en séance.

M. BENEDETTO accueille les participants à l'assemblée et espère qu'à l'issue de cette réunion des éclaircissements seront apportés sur la situation actuelle et à venir de l'association.

M. le Président remercie les participants de leur présence et de leur assiduité et fait part des excuses reçues des personnes qui n'ont pas pu être présentes.

A / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2008

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 novembre 2008, transmis à tous les membres avec la convocation à la présente Assemblée, est approuvé à l'unanimité.

B / DEBAT SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DES MAURES

M. le Président souhaite tout d'abord revenir sur deux idées fortes.

Tout d'abord il souhaite rappeler que l'idée de créer les Pays a été portée par l'Etat au niveau national, notamment par la DATAR. Ensuite, il tient à revenir sur le constat fondamental que la nature d'un Pays, porteur d'un projet de développement de territoire, n'a rien à voir avec celle d'un bassin de vie conçu et mis en œuvre par les Communautés de communes ou Communautés d'agglomérations.

Il rappelle les constats anciens et partagés sur la nécessaire sauvegarde de la forêt des Maures et les moyens d'y parvenir (p. 2 de la présentation) ou plus récents, les résultats des travaux du CIHEAM (p.3). Il regrette que, malgré la réalité des actions menées, notamment par l'Etat, il n'existe pas aujourd'hui de véritable plan de revitalisation.

Il expose ensuite les deux démarches parallèles que les élus du territoire ont lancées depuis une dizaine d'années : la charte forestière de territoire du massif des Maures et la préfiguration du Pays des Maures (p.4). Il salue le travail mené par les porteurs de la charte forestière, mais constate qu'il n'y a pas, dans ce document suffisamment de projets qui prennent en compte les remarques du CIHEAM et les conclusions du Comité de Pilotage réuni après les incendies de 2003 et évoquées précédemment (p. 5-6-7). Il évoque ensuite le projet intégré d'aménagement et de développement territorial porté par l'« Association de Préfiguration du Pays des Maures » (p. 8) qui propose d'intégrer dans un même projet de développement durable le massif, son littoral et ses plaines agricoles.

Il fait l'inventaire des projets et des plans de territoire que l'Etat a mis en œuvre ces quinze dernières années (p. 9), face à un certain immobilisme des élus qui ne sont pas arrivés pas à s'entendre. Devant les constats qui demeurent (p. 10-11), il exhorte les élus locaux à s'associer avec la société civile afin de se concerter et de proposer un projet alternatif rappelant que les services de l'Etat attendent que les élus expriment ce qu'ils veulent pour leur territoire. Il rappelle que tout projet de territoire ne pourra bénéficier de soutiens

financiers publics (Europe, Etat, Région, Département) que s'il est intégré à une structure éligible à leurs politiques de soutien.

Il précise à nouveau les objectifs recherchés par le projet de Pays des Maures (p. 14-15) en soulignant la nécessaire association de deux territoires : celui du Golfe de Saint-Tropez, où le tourisme doit évoluer vers la qualité et vers le terroir et où l'on ne peut plus accueillir de grands équipements ; et celui du Cœur du Var, doté d'infrastructures de liaisons routière et ferroviaire mais qui connaît un fort taux de chômage.

Il invite les participants à faire part de leurs observations et idées.

M. VALENTIN confirme que les voies de communication sont importantes aussi bien pour le tourisme que pour l'agriculture et l'économie. Il évoque certaines actions « positives » en cours sur le territoire des Maures : la signalétique de la route des vins, le recépage des chênes lièges, les coupes d'assainissement contre l'incendie. Il exprime son scepticisme quant au projet d'irrigation des vignes et précise qu'une étude est en cours afin de confirmer les effets de sa mise en place. Il souligne par ailleurs que la difficulté en agriculture est de trouver des acteurs : il faut aider à l'installation. Il exprime le souhait qu'une partie des crédits alloués à la défense des forêts contre l'incendie soit réorientée vers les actions de prévention, car il a fait le constat que les coupures anti incendies coûtent cher à l'entretien.

M. le Président appelle d'éventuelles remarques sur le projet de développement durable.

M. CORNILLAC précise que la charte forestière structure un projet d'aménagement et de développement durable qui doit inscrire davantage la forêt dans tous les projets de développement économique : elle ne constitue pas seulement un programme de protection. Cette charte est structurée par 2 thématiques où s'inscrivent des actions, des projets, relatifs à la forêt mais aussi au tourisme, à l'agriculture... Il rappelle que sur les 30 actions inscrites dans la charte, très peu de choses ont été aujourd'hui mises en place : c'est pourquoi la COFOR a demandé aux communes de se positionner sur cette charte. A ce jour, 20 communes sur les 30 concernées ont délibéré pour adopter la charte ainsi que le principe de création d'un Syndicat mixte porteur de la charte. Après l'été, les communes qui signeront la charte seront réunies afin de travailler sur les statuts de ce syndicat mixte. Ensuite sera venu le temps de la réalisation de 3 ou 4 actions fortes.

M. le Président félicite M. CORNILLAC et l'Association des Communes Forestières pour leur travail et espère sincèrement que les 30 communes finiront par s'engager dans ce projet. Cependant, il n'est pas convaincu que la charte forestière pourra porter un projet de développement durable plus « global ». Pour lui, la charte forestière ne peut constituer une alternative au projet de Pays.

M. BRUNO félicite le président pour sa ténacité à porter ce projet depuis tant d'années bien qu'il ait été à maintes reprises freiné dans sa démarche. Il souligne qu'aujourd'hui on se trouve à la croisée des chemins : il va falloir faire un choix. Il évoque la visite, quelques jours auparavant, du Président de la Région, sur notre territoire. M. VAUZELLE a posé la question suivante : « Voulez vous que l'on crée un parc naturel régional ? » ; et a assuré de son soutien le cas échéant. Il conclut que si un Parc naturel régional se crée, il n'y aura pas de place pour un Pays.

M. CIARIMBOLI dit qu'il a été sensible à l'aide que le Conseil Régional a offerte et que c'est à présent aux élus de voir ce que l'on peut en faire. Pour lui, il est important que l'on ne croit pas que la seule alternative serait la création d'un Parc naturel régional. Il rappelle l'existence de la charte forestière et qu'il s'agit pour lui de faire aujourd'hui le pas qui est à portée et non pas rechercher celui qui serait censé nous faire aller plus vite. Il ajoute qu'il faut se concerter afin de savoir quel cadre adopter pour avoir une position commune susceptible de créer une synergie : SCoT, PNR, Charte, APPM..., le fond ne pose pas de problèmes..., la question est de trouver la forme. Il propose d'avancer en marchant.

M. le Président rappelle que la deuxième tranche des travaux relatifs au pôle « bois-énergie » a été financée grâce à l'aide de l'APPM (projet PER).

M. CIARIMBOLI ajoute que concernant la revitalisation de la chênaie et l'exploitation du liège, sa commune a des projets et il aimerait savoir quelle suite va y être donnée.

M. le Président répond que cette question sera abordée par la suite avec M. FLEURIOT.

Mme LANLIARD expose que la commune du Plan de la Tour a travaillé activement aux travaux de l'APPM et estime qu'un excellent travail a été réalisé. Elle constate qu'en ce qui concerne les problèmes de fond on arrive maintenant à une convergence d'idées et de réflexion sur l'intérêt supérieur du Massif des Maures et qu'il est maintenant temps de passer à la phase de décision, d'action.

M. le Président revient sur la confusion qu'il peut encore y avoir entre les projets de Pays ou de PNR et les SCoT, suite à la mise en place de la territorialisation du Conseil Général, concept qui a occulté tout le reste. La logique de ces territoires peut se comprendre mais ne correspond pas aux problématiques susceptibles d'être prises en compte par les projets de développement territorial. Les SCoT sont des documents d'urbanisme et non des projets politiques de développement durable.

M. FABRE félicite M. COUVE pour sa persévérance, la passion qui l'anime sur ce dossier et qu'il partage. Il estime qu'il y a eu un important travail d'accompli et souhaite donc passer maintenant au programme d'actions.

M. le Président remercie les intervenants pour cet échange d'idées. Il propose de reprendre le débat en dernière partie de réunion et de passer au volet administratif de l'Assemblée générale.

C/ PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES COMPTES DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2008, PRESENTATION DU BUDGET POUR L'ANNEE 2009

C- 1/ Rapport d'activités

Rappel :

- Les cotisations des communes ont été fixées en 2003 à 0.40 € par habitant (recensement 1999). Elles n'ont pas augmenté depuis.
Le montant des cotisations des organismes est fixe depuis la création de l'association, il est de 153 €.
- Les conditions de fonctionnement sont restées inchangées : convention avec le Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez de mise à disposition des agents (Cécilia BROVIA, responsable administratif et technique et Karine CARRUS, secrétaire) et des moyens de fonctionnement, moyennant une participation financière forfaitaire de 5% du coût de fonctionnement du Comité des Elus.

Actions entreprises en 2008 :

- **Les réunions** de l'association
 - le 6 mars 2008 au Cannet des Maures : Présentation du projet de Charte de Pays ;
 - le 6 juin 2008 à Grimaud : Présentation de la Charte de Pays finalisée, Comptes 2007 ;
 - le 14 novembre 2008 à Grimaud : Présentation du Site internet / PER/ Budget 2008.
- **Achèvement, au cours du 1^{er} semestre 2008, du dossier du projet de développement durable** du Pays des Maures, transmis en juillet 2008 au Préfet de Région, au Préfet du Var, au Président du Conseil Régional PACA et au Président du Conseil Général du Var.
- En août 2006, a été labellisé par l'Etat, le dossier de Pôle d'Excellence Rurale « Pays des Maures/Golfe de Saint-Tropez : Une forêt vivante pour un territoire équilibré » porté par le Syndicat intercommunal du SCoT des cantons de Grimaud et de Saint-Tropez. Il intégrait un volet forestier et un volet touristique. C'est dans le cadre de ce dernier que l'APPM, par délibération de son Assemblée générale du 4 octobre 2007, a décidé, pour accompagner sa démarche, et dans le droit fil du projet de développement durable du Pays des Maures, d'être maître d'ouvrage d'un **site internet promotionnel**. Ainsi, durant l'année 2008 ont été mis en œuvre les travaux de réalisation de ce site, en relation avec la société Latitude-Gallimard, grâce au soutien financier de l'Etat de 18000 € (soit 30% du HT), le reste des coûts ayant été pris en charge par la trésorerie de l'APPM.
Ce site, de très haute qualité et de fort impact promotionnel pour le territoire du Golfe de Saint-Tropez et du "Cœur du Var" a été mis en ligne fin 2008.
Il présente des "pépites" sur la culture, les hommes, l'environnement et l'histoire du Massif des Maures. Plus qu'un site internet purement informatif, c'est un fort media de valorisation territoriale.
Il est traduit en anglais et italien et est disponible sur un portail internet européen, à côté des autres territoires qui ont adopté le projet.
Les accès sont : www.latitude-gallimard.com et www.decouvrez.fr.

Il contient de multiples liens avec les partenaires institutionnels et touristiques du territoire, et en particulier avec le site de la maison du tourisme du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures.

Après la réalisation finale de ce volet de promotion touristique du PER, le syndicat intercommunal à vocation touristique du Golfe de Saint-Tropez, par l'intermédiaire de sa SEM Maison du Tourisme, devrait poursuivre l'actualisation et l'animation de ce site.

A noter que ce nouveau média constitue, pour les internautes européens à la recherche de séjours français de qualité, une nouvelle porte d'entrée centrée sur les atouts et attraits naturels et culturels de notre territoire.

Son impact en termes de communication sera fortement démultiplié car ce site s'inscrira dans les prochaines semaines dans un format pour téléphone mobile.

Nous ne manquerons pas de vous proposer de participer au lancement, dès la rentrée prochaine, de ce nouvel outil de communication.

M. BERTRAND fait une présentation rapide du nouveau site Internet de la Maison du Tourisme du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures qu'il dirige, en expliquant les liens qui ont été installés avec les différents sites existant sur le territoire, pour une meilleure transmission de l'information. L'internaute peu désormais, avec un simple « clic » accéder à tous les services utiles à la préparation de son séjour. Il présente aussi, le schéma du site Latitude-Gallimard, complémentaire du précédent.

Rappel du plan de financement de l'opération :

Financiers	Taux	Montant total en €
Etat au titre du PER	30% HT	36 000
Partenaires privés	20% HT	24 000
APPM	50% HT + TVA	83 520
TOTAL		143 520

Partenariats privés sollicités : 20 % du montant total HT

PARTENAIRES	Montant total en €
CCIV	3 750
Chambre des métiers	3 750
Chambre d'agriculture	3 750
UPV	3 750
Union départementale des métiers et des industries de l'hôtellerie	3 750
Entreprises/ commerces	5 250
TOTAL	24 000

Le Président informe l'assemblée que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var a attribué son soutien financier au projet, avec une participation financière de 3 750 € versée en début d'année 2009. Il demande à Bertrand DESCHAMPS de bien vouloir transmettre à

nouveau ses remerciements aux élus de la Chambre.

La Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie et l'UPV n'ont pas répondu aux différentes relances.

Par ailleurs, il remercie le Syndicat Intercommunal du Golfe de St-Tropez et du Pays des Maures, en charge du tourisme, présidé par Alain BENEDETTO pour l'engagement qu'il a pris pour prendre la suite de la démarche du Site internet Latitude-Gallimard engagée par l'APPM.

Le Président interroge M. FLEURIOT, en charge du suivi du PER, à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, pour connaître l'état d'avancement des projets.

M. FLEURIOT rappelle que les opérations devaient être engagées avant le 30 juin 2008 pour pouvoir être subventionnées. Compte tenu de cet impératif, seules certaines actions se sont vues concrétisées :

- la réception des travaux du parc à bois a eu lieu et le financement attendu va arriver très prochainement ;
- le traitement du dossier « site internet » est en cours, la première partie du financement va être rapidement versée et le solde devra être liquidé avant la fin de l'année 2009.

Il conclut en regrettant que les autres projets n'aient pas pu aboutir pour diverses raisons techniques. Il précise que cela ne remet pas en cause l'intérêt et la qualité des projets qui gagneront à être portés par une nouvelle structure et présentés à nouveau.

C- 2/ Comptes 2008

Rappel des comptes depuis 2005

	2005	2006	2007
Cotisations des membres	+ 40 256	+ 37 696	+ 32 905
Subvention Etat sur études	+ 30 000	0	+ 26 250
Total recettes	+ 70 256	+ 37 696	+ 59 155
Salaires	- 8 391	0	0
Fonctionnement (dont convention Comite des Elus)	- 5 004	- 7 303	- 4 982
Réceptions, missions et déplacement	- 2 230	- 1 174	- 2 340
Honoraires comptable	- 572	- 466	- 608
Etudes Projet de développement	- 45 209	- 34 684	- 52 923
Total dépenses	- 61 406	- 43 627	- 60 853

Résultat arrondi	+ 9 000	- 6 000	- 1 500
------------------	---------	---------	---------

Report fin d'exercice	+ 75 555	+ 69 472	+ 67 774
-----------------------	----------	----------	----------

Présentation des comptes 2008

Les comptes de l'année 2008 ont été préparés par la comptable de l'association, Madame Carole BLION : ils sont annexés au présent rapport.

Le compte de résultats est le suivant :

- Produits d'exploitation :	+ 49 708 euros
- Charges d'exploitation :	- 95 275 euros
- Charges exceptionnelles :	- 612 euros
- Report ressource 2008 :	+ 8 750 euros
Résultat :	- 37 429 euros

Le bilan (actif/passif) au 31 décembre est le suivant :

- Report à nouveau 2007 :	+ 67 774 euros
- Résultat exercice 2008 :	- 37 429 euros
- Dettes:	+ 4 947 euros
- Total général :	+35 292 euros

Le "report à nouveau" de l'exercice 2008 s'élève à 30 345 euros.

L'exécution simplifiée du budget 2008 se présente comme suit :

	2008 prévisionnel (déjà présenté)	2008 réalisé
PRODUITS		
Cotisations des membres	+ 31 555	+ 31 708
Subvention sur études /projet de développement du Pays des Maures	+8 750	+ 8750
Subvention Etat /PER/site internet (30%/HT)	+24 000	+ 18 000
Partenariat privé/site internet (20%/HT)	+16 000	0
<i>Autofinancement</i>	+40 228	+ 37 429
Total produits	+ 120 533	+ 94 663
CHARGES		
Salaires	0	0
Dotation aux provisions	0	- 612
Charges exceptionnelles	- 612	- 612
Fonctionnement (dont convention Comite des Elus)	- 5 000	- 4 030
Réceptions et missions	- 1 000	0
Honoraires comptable	- 600	- 620
Etudes/projet de développement	- 17 641	- 17 641
Site Internet Latitude-Gallimard/année 1	- 95 680	-71 760
Total charges	- 120 533	- 94 663

Report fin d'exercice	67 774 - 37 429 = 30 345 €
------------------------------	-----------------------------------

C- 3/Perspectives budgétaires 2009, conformément aux orientations présentées en novembre 2008

Deux communes ont décidé leur retrait de l'association dans le courant de l'année 2008, Besse-sur-Issole et Gonfaron, leur dernière cotisation a donc été appelé en 2008.

Détail des cotisations des communes et organismes membres :

<i>Communes</i>	28 023 €
Cabasse	519 €
Le Cannet-des-Maures	1 486 €
Cavalaire-sur-mer	2 116 €
Collobrières	684 €
La Croix Valmer	1 138 €
Flassans-sur-Issole	779 €
La Garde-Freinet	663 €
Gassin	1101 €
Grimaud	1 539 €
La Londe-les-Maures	3 536 €
Le Luc	2 969 €
Les Mayons	222 €
La Mole	321 €
Pierrefeu-du-Var	1 798 €
Plan de la Tour	964 €
Puget-Ville	1 243 €
Ramatuelle	870 €
Rayol-Canadel-sur-mer	282 €
Saint-Tropez	2 217 €
Le Thoronet	616 €
Vidauban	2 960 €
<i>Autres membres</i>	1 683 €
Coordination des associations de sauvegarde	153 €
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	153 €
Chambre d'Agriculture du Var	153 €
Chambre des Métiers du Var	153 €
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var	153 €
CD Jeunes Agriculteurs du Var	153 €
Union Patronale du Var	153 €
Union Professionnelle Artisanale du Var	153 €
UN des Associations de Professions Libérales	153 €
Fédération du BTP du Var	153 €
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var	153 €
Jean-Michel COUVE	153 €

Prévisions budgétaires 2009

	2009
PRODUITS	
Cotisations des membres	+ 29 706
Subvention Etat /PER/site internet (30%/HT)	+18 000
Partenariat privé/site internet (20%/HT)	+24 000
Autofinancement (sur report 2008)	+5 766
Total produits	+ 77 472
CHARGES	
Salaires	0
Charges exceptionnelles (créances non recouvrées)	- 612
Fonctionnement (dont convention Comite des Elus)	- 3 500
Réceptions et missions	- 1 000
Honoraires comptable	- 600
Site Internet Latitude-Gallimard/ année 2	- 71 760
Total charges	- 77 472
Report fin d'exercice	+ 24 579

L'assemblée générale décide, à l'unanimité :

- d'approuver le budget prévisionnel 2009,
- de fixer les cotisations des membres pour 2009 au même montant que celles de 2008,
- et d'autoriser le président à solliciter toute subvention et participations pour le fonctionnement et les actions engagées par l'association.

D/ DEVENIR DE « L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PAYS DES MAURES » ET DU « PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE »

M. le Président expose :

« Après cette nouvelle présentation de notre projet de développement territorial, des constats qui l'ont fondé, des moyens que nous avons mis à disposition pour l'élaborer et après que nous ayons, ensemble, fait le point sur la situation financière et comptable de notre association nous voici au pied du mur pour décider de la suite à donner à notre démarche.

On l'a vu, compte tenu des orientations prévues récemment au plan national dans le cadre du projet de réforme territoriale d'E. Balladur : les « Pays », ont plutôt du plomb dans l'aile. Par ailleurs, le Président du Conseil Régional est venu nous engager à privilégier la création d'un Parc Naturel Régional. Enfin, un syndicat mixte de mise en œuvre de la charte forestière est en cours de constitution.

Dans ces conditions, la première question que nous devons nous poser est : quelle importance accordons-nous au devenir de notre projet de développement durable du territoire ?

- Doit-on en conserver les principes et les orientations ?
- Est-il au contraire préférable de l'oublier et de se consacrer exclusivement à la création d'un

Parc Naturel Régional et œuvrer dans le cadre du futur Syndicat mixte de la charte forestière ?

Etant entendu qu'un PNR n'est pas de même nature qu'une charte forestière ou qu'un projet de territoire de développement et que, par ailleurs, le PNR peut intégrer ou se nourrir de l'un et de l'autre, je proposerais de ne pas abandonner notre projet et, sous réserve d'amendements éventuels que nous pourrions y apporter en concertation, de continuer à le soutenir.

En effet, au-delà de l'important travail de conception que nous avons mené en commun durant toutes ces dernières années, il constitue un précieux cadre d'orientation et d'actions pour la décennie à venir. Ses fondements (protection de la forêt par sa remise en vie ; intégration territoriale du massif, des plaines et du littoral ; création de valeur ajoutée tant au plan économique et de services qu'au plan agricole ; attribution aux jeunes et aux chercheurs d'un Pôle de formation et de recherches à l'environnement) peuvent constituer une « feuille de route » pour les élus ainsi que les représentants de la société civile et mobiliser activement les populations du territoire.

Plusieurs solutions s'offrent donc à nous :

- 1) **Dissoudre** purement et simplement l'association ;*
- 2) **Recréer une autre association** de soutien au projet de développement ou en **modifier les statuts** pour ce faire ;*
- 3) Modifier les statuts pour créer un **Conseil de développement du projet territorial pour les Maures**.*

En tout état de cause, si nous décidons de poursuivre par des voies différentes notre action, il faudra :

- débattre sur de nouveaux statuts à la rentrée ;*
- prévoir les actions à conduire et les moyens à mettre à disposition pour leur mise en œuvre ;*
- élargir le cercle des participations au futur « Conseil de développement ».*

Mme LANLIARD réagit à ces propos en disant qu'ils illustrent bien l'idée qu'il faut aujourd'hui reprendre les travaux d'une manière différente. Elle se pose des questions sur les liens qui existeront entre le futur syndicat mixte de la charte forestière et cette nouvelle association ou conseil de développement. Elle se dit toutefois favorable à l'évolution de l'association dans ce sens plutôt qu'à sa dissolution.

M. le Président répond que la forme « conseil de développement » permettrait de s'inscrire ultérieurement dans le PNR.

M. FLEURIOT propose d'éclairer la réflexion des participants. De par son corps de métier, le développement territorial, il est sensible aux problématiques d'outil mais surtout à la nature des programmes qu'ils portent. Pour lui, les outils sont seconds : leurs statuts ne garantissent pas leur réussite ; celle-ci étant déterminée par le niveau de mobilisation du territoire, atout majeur du fait de l'état de compétitivité qui existe dans ce domaine. Il évoque par ailleurs le dernier remaniement gouvernemental qui a créé un Ministère, à part entière, en charge du monde rural et de l'aménagement du territoire et pense qu'il serait opportun de voir avec le nouveau ministre (Michel MERCIER) ou son cabinet, dans quel domaine il serait possible d'obtenir une aide pour aboutir dans ce projet. Enfin, il rappelle que l'opportunité « d'appels à projets » va se représenter régulièrement et il conseille aux acteurs de conserver et d'actualiser leurs projets « en les maintenant en réserve » ; ce qui démontrera par ailleurs le niveau de mobilisation du territoire.

M. le Président remercie M. FLEURIOT pour son intervention qui a permis de résumer de manière très claire la démarche à suivre.

M. CLEMENT, au nom de l'association qu'il représente, remercie le Président d'avoir été convié à cette assemblée. Il rappelle que le monde associatif doit être considéré comme un véritable relais auprès des populations. Il ajoute que si des associations existent et se créent c'est, en général, en raison du manque de concertation et de dialogue existant entre les élus et leurs administrés dans les communes.

M. BRUNO rappelle la question centrale de ce débat : doit-on dissoudre l'APPM, est-ce la fin des « Pays » ?

M. le Président répond en évoquant le rapport Balladur qui précise qu'il n'y aura pas de nouvelle création de Pays et qu'en ce qui concerne les territoires en préfiguration, c'est à nous de prendre les décisions quant à l'éventuelle poursuite de la démarche. Personnellement, et compte tenu des dispositions nouvelles qui seront très probablement prises au plan national, il ne trouve pas opportun de continuer à défendre le « Pays ».

M. BRUNO relance le débat sur l'avenir de l'association actuelle.

M. CIARIMBOLI pense que la question est de savoir dans quelle structure de réflexion on peut se regrouper : faut-il s'adjoindre au conseil de développement qui existe déjà dans les Maures, au syndicat mixte porteur de la charte forestière ?

Il pense qu'il y a quatre ingrédients nécessaires à la réussite du projet : la mobilisation de la population, l'existence d'une structure de réflexion, la pertinence d'un territoire et enfin, la nature de l'outil de mise en œuvre des projets.

M. le Président confirme que co-existent sur le territoire trois démarches différentes ayant un même objectif de développement durable et que, pouvant évoluer en même temps, parallèlement, elles ne sont pas alternatives les unes par rapport aux autres. Ces démarches sont le Syndicat mixte de la charte forestière, l'éventuelle création d'un PNR et notre projet de développement durable.

Mme LANLIARD pense qu'il serait plus lisible, notamment pour les conseils municipaux de changer les statuts de l'association plutôt que de la dissoudre pour en faire une nouvelle : il s'agirait d'un changement pour aller dans la continuité. Elle ajoute que les nouveaux statuts devront permettre de porter le projet de développement durable et faire évoluer le Syndicat mixte porteur de la charte forestière vers un Syndicat mixte porteur de la création d'un PNR.

M. LLAVADOR intervient pour préciser qu'il est présent aujourd'hui par amitié et par fidélité au projet de développement durable et parce qu'il œuvre pour une entreprise qui compte sur le territoire. Il se dit admiratif et enthousiaste du travail réalisé. Il rappelle qu'aujourd'hui les enjeux du territoire sont considérables, avec notamment le projet de LGV : dans ce contexte, comment faire vivre et défendre le projet de l'APPM ?

Rappelant que l'APPM a toujours recherché à rassembler les acteurs politiques et socio-économiques, il expose qu'un « Conseil de développement » serait à même de permettre de poursuivre cette concertation entre eux (avec la possibilité de s'ouvrir davantage vers la

société civile).

M. le Président, faisant le constat que, politiquement, on peut difficilement envisager une dissolution de l'association, demande aux membres de l'association s'ils seraient favorables à une réforme de ses statuts afin de se constituer un « Conseil de développement du projet territorial pour les Maures ».

M. CIARIMBOLI dit qu'il est favorable à une fusion avec le Conseil de Développement du territoire des Maures qui a déjà été créé afin de couvrir ainsi la plus grande part possible du territoire.

M. le Président propose de travailler :

- à la réforme des statuts, prenant en compte les perspectives de création future d'un Syndicat mixte susceptible d'œuvrer à la mise en place d'un PNR ;
- à la campagne de conviction des maires qu'il faudra mener afin de recueillir les adhésions ;
- à l'élargissement du Conseil de développement vers de nouveaux acteurs socio-économiques.

Il propose de se revoir fin septembre / début octobre pour une réunion de constitution.

M. BRUNO attend des statuts qu'ils présentent les missions de l'association de manière simple et convaincante pour les conseils municipaux.

M. le Président conclut en rappelant qu'il n'est plus question de préfiguration d'un Pays, qu'il existe cependant un projet de développement durable du territoire et que l'association doit, à présent, prendre en compte la Charte forestière, le projet de création d'un PNR et l'association Conseil de Développement du territoire des Maures déjà existante.

La séance est levée à 12h30.

Docteur Jean-Michel COUVE, Président